

L'ASSURANCE NEIGE EST-ELLE VRAIMENT OBLIGATOIRE ?

ASSURANCE « TOUT SCHUSS » !

La saison des sports d'hiver est lancée et avec elle, son lot de risques d'accidents sur les pistes ou sur les routes. Sans couverture adaptée, la facture peut s'avérer particulièrement gelée...

Pour assurer sur les sommets et éviter les sorties de pistes, LeLynx.fr revient sur les bonnes pratiques à adopter.

130 000

BLESSÉS ONT ÉTÉ RECENSÉS SUR LES PISTES L'HIVER DERNIER

Source : Médecin de montagne

QUELLES ASSURANCES SOUSCRIRE ?

Chaque saison, les stations de skis voient défiler plus de 45 000 interventions de secouristes. Quelle est la prise en charge en cas de pépin de santé ? Quelles assurances prennent le relais ?

Comme pour tout ennui de santé, c'est la Sécurité Sociale qui prend en charge une partie des frais médicaux. Celle-ci peut être complétée par la **MUTUELLE SANTÉ**, selon les garanties présentes dans son contrat.

Dans les cas où l'intervention des secouristes sur les pistes est nécessaire et nécessite un rapatriement au domicile de l'accidenté une fois les premiers soins effectués, **L'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION** peut prendre le relais. Celle-ci comprend généralement une garantie assistance ski qui prend en charge ces frais.

Par ailleurs, certaines **CARTES BANCAIRES** sont dotées d'une responsabilité civile qui peut également couvrir les frais de secours, ainsi que les dommages matériels et les diverses annulations engendrées par l'accident (hébergement, forfait, cours de ski...), à condition que ces services aient été payés par la carte en question.

ASSURANCE SPÉCIFIQUE : LA FAUSSE BONNE IDÉE ?

AMINA WALTER,
COO de LeLynx.fr

En cas de séjour aux sports d'hiver, il convient de bien faire le point sur ses garanties déjà présentes avant de souscrire une assurance supplémentaire. D'autant qu'elle représente parfois une dépense inutile. Certains assureurs proposent effectivement des contrats spécifiques qui couvrent les annulations de séjours ou les risques encourus sur les pistes. Certaines couvrent même l'absence de neige durant le séjour ! En revanche, les assurances spécifiques peuvent s'avérer nécessaires en cas de pratiques à risque, telles que le ski hors-piste ou la haute-montagne, généralement exclus des contrats d'assurance classiques.

NEIGE VS ROUTE



Les chutes de neige sont le fléau N°1 des automobilistes. Si la majorité des assurances auto incluent les garanties d'assistance, certaines formules prévoient une franchise kilométrique. En revanche, si l'assuré a souscrit une assistance 0km, il pourra la faire jouer même si son véhicule ne démarre pas dans son garage.

Selon le niveau de couverture choisi dans son contrat, la garantie assistance dépannage peut couvrir :

- Le remorquage du véhicule
- Le rapatriement ou l'hébergement du conducteur et ses passagers
- La prise en charge des frais de transport
- Le remplacement du véhicule le temps des réparations

